

8. SPORTS NAUTIQUES DE TRACTION : PLANCHES, SKIS, SURFS, TUBES OU AUTRES

La pratique de ces activités génère de grosses vagues et comporte un certain risque. Il est fortement recommandé de rester dans les zones d'eau profonde et au milieu du lac. Cela permet d'éviter l'érosion des berges et prévient les accidents.

9. SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS

Pour conduire une embarcation de plaisance, il faut détenir une preuve de compétence (habituellement une carte de conducteur) et avoir sur soi une preuve d'âge et de permis d'embarcation. Voici quelques autres règles à respecter :

- Ne pas utiliser une embarcation sans feux de signalisation conformes entre le coucher et le lever du soleil.
- Avoir un sifflet ou un klaxon ainsi que les équipements de sécurité à bord de l'embarcation.
- Avoir des vêtements de flottaison de taille appropriée pour chaque personne à bord.
- Respecter les normes du fabricant sur le nombre de personnes à bord et la capacité de l'embarcation.
- Ne pas consommer d'alcool lorsqu'on conduit une embarcation de plaisance.
- Porter assistance et secours lorsque c'est nécessaire.

Avec qui communiquer ?

Pour signaler tout manquement relatif à la vitesse des embarcations, au bruit ainsi qu'à la sécurité des plaisanciers, vous devez vous adresser à la Sûreté du Québec au 418 310-4141 ou au *4141 (pour les cellulaires).

Vous pouvez aussi communiquer avec la Municipalité d'Hébertville (418 344-1302) pour faire part de vos observations touchant la qualité de l'eau et l'érosion des berges.

Adopté le 6 novembre 2016 par le conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville (résolution 5231-2016).

Adopté le 6 novembre 2016 par le conseil d'administration de l'Association des riverains.

Images du CREDD et shutterstock.com
Imprimé sur papier 100 % recyclé



T 418 662-9347
F 418 662-2084
secretariat@creddsaglac.com
www.creddsaglac.com

N'hésitez pas à communiquer avec nous !

Partenaires financiers



CODE DES bonnes pratiques de NAVIGATION du LAC VERT



Ce code vise à inciter les utilisateurs à adopter des comportements favorisant la protection de l'écosystème du lac.

1. MISE EN CONTEXTE

Le taux de renouvellement des eaux du lac Vert est extrêmement faible, ce qui occasionne plusieurs problématiques importantes : ensablement et contamination de certains tributaires, concentrations de cyanotoxines au-dessus du seuil d'alerte, érosion des berges, etc. L'état de vieillissement du lac (qualifié de méso-eutrophe) est tel que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande que des mesures soient prises afin de limiter sa dégradation.

Depuis quelques années, la Municipalité d'Hébertville, le Conseil de bassin versant de la Belle Rivière et d'autres organisations ont entrepris des actions afin d'améliorer la santé du lac : reboisement de certaines berges, suivi de la qualité de l'eau, etc. Pour amener les plaisanciers à changer de comportement, plusieurs partenaires se sont mobilisés afin de rédiger ce code des bonnes pratiques.

On souhaite ainsi assurer la protection de l'écosystème du lac, tout en visant l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des utilisateurs. Le code s'adresse à tous les conducteurs d'embarcations à moteur, y compris les motomarines et les hydravions.

2. OBJECTIF

L'objectif du code est d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac Vert et de protéger l'environnement.

3. QUALITÉ DE L'EAU

Une eau de bonne qualité est primordiale à la santé d'un lac et le rend attrayant aux yeux des résidents et des utilisateurs. Il est donc important de suivre les recommandations suivantes :

- Ne rien jeter dans le lac ou sur le rivage (déchets, eaux usées, essence, huile ou autres contaminants).
- Utiliser un système prévenant les fuites au moment du remplissage des réservoirs à essence.
- Privilégier l'achat et l'utilisation d'un moteur à quatre temps ou électrique.
- Inspecter et nettoyer soigneusement la coque, le pied du moteur, l'hélice, la remorque de l'embarcation ainsi que tout autre équipement avant la mise à l'eau (prévention de la contamination de l'eau par la dispersion d'espèces animales et végétales invasives, exotiques et indésirables).



Algues bleu-vert

4. BRUIT

Le bruit nuit à la quiétude des personnes qui vivent autour du lac tout comme aux utilisateurs. Lorsqu'on pratique des activités nautiques, il est important de respecter ce qui suit :

- Utiliser des embarcations dont le système d'échappement est conforme aux normes de l'industrie.
- Éviter les bruits inutiles et répétitifs occasionnés par une conduite sportive (virages serrés, acrobaties, sauts de vagues, etc.).
- Maintenir le volume de la radio et de la musique dans l'embarcation à un niveau raisonnable.
- Utiliser les systèmes d'avertissement (sirène ou klaxon) seulement en situation d'urgence.



5. VITESSE DES EMBARCATIONS

Il est important de naviguer à une vitesse adéquate afin d'assurer la sécurité des passagers de son embarcation comme des autres. De plus, cela permet de diminuer les effets néfastes sur l'environnement et de limiter la production de vagues. Il est fortement suggéré de suivre les règles de navigation suivantes :

- Naviguer à moins de 10 km/h lorsqu'on se trouve à moins de 30 mètres de la rive ou dans un secteur où il y a moins de 3 mètres d'eau.
- Réduire sa vitesse à l'approche de la rive.
- Privilégier un départ et une arrivée en douceur et perpendiculaire à la rive.
- Lever le pied du moteur et réduire sa vitesse au minimum lorsqu'on se trouve dans moins d'un mètre d'eau.
- Naviguer en tout temps à une vitesse sécuritaire en fonction de la configuration de la zone où l'on se trouve et du trafic.
- Respecter la signalisation et les bouées de navigation.

6. VAGUES

Chaque conducteur d'embarcation est responsable des vagues qu'il génère. Les vagues de grande amplitude ou l'effet cumulatif de ces dernières peuvent causer différents problèmes :

- Éroder les berges et induire un apport plus important de sédiments et de nutriments dans l'eau, favorisant le développement d'algues bleu-vert (cyanobactéries).
- Endommager les équipements tels que les quais ou les embarcations qui s'y trouvent.
- Détériorer la qualité des écosystèmes aquatiques.
- Augmenter les risques d'accident.

7. BATEAUX PERFORMANTS ET MOTOMARINES

La pratique d'activités avec ce type d'embarcations risque fort d'avoir des impacts négatifs sur l'écosystème du lac. Il est donc important de suivre ces consignes :

- Ne pas faire de courses, d'acrobaties, d'encerclements répétés ou de chavirements intentionnels.
- Ne pas approcher à moins de 100 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.
- À grande vitesse, naviguer au centre du lac ou dans les zones éloignées des résidences.



RESPECT
COLLABORATION
PROTECTION